



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Date de convocation : 15 février 2023

Réf : 2023/05

Objet : Accroissement temporaire d'activité

Date d'affichage : 15 février 2023

Date de réunion : 23 février 2023

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 février à 20 h 01, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique et M. MERCIER Michel
Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

Objet : Accroissement temporaire d'activité

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT l'accroissement d'activité sur la commune,

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à compter du 06 mars 2023 pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20 heures hebdomadaires

- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C1 de rémunération

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (*contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs*).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 23/02/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230223-2023-05-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023